

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 547

présenté par

Mme Linkenheld, M. Pupponi, M. Juanico, M. Allossery, Mme Sommaruga, M. Cordery et
M. Bies, rapporteur thématique

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« direction »

insérer les mots :

« ou participant à l'encadrement de bénévoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification vise à élargir le champ du public concerné par le congé d'engagement, pour tenir compte des réalités d'implication associative, et en cohérence avec le périmètre des publics bénéficiaires défini dans le cadre du Compte Engagement citoyen